

les petits déj' éco

Penser l'économie à l'échelle métropolitaine.

Les petits déj' éco sont des groupes de réflexion et de débats qui permettent aux professionnels locaux du développement économique, aux élus et aux techniciens des collectivités de partager leurs expériences et leurs pratiques. Epures les réunit trois fois par an.

Le système économique de l'aire métropolitaine lyonnaise : « Améliorer l'observation des flux pour mieux décrire les relations entre territoires »

Intervention d'Emmanuel Cellier, agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Qu'est-ce-que l'Omprel ?

L'Omprel est un processus de travail qui accompagne les collectivités par de l'aide à la décision concernant les politiques de développement économique à l'échelle de l'aire métropolitaine. Il fédère pour cela les dispositifs locaux d'observation économique et le réseau des chambres de commerce et d'industrie et élabore de nouveaux outils de connaissance pour les problématiques émergentes.

Il s'agit d'une démarche collective de production de connaissances homogènes et partagées à l'échelle métropolitaine. Ce partenariat fait l'objet depuis 2007 d'un appui logistique et financier de la Région Urbaine de Lyon (RUL).



Pourquoi renouveler l'observation ?

Les indicateurs standards dont nous disposons décrivent une situation de l'économie à un instant et son évolution dans le temps au travers de variables dites de « stock »¹: emploi par secteur d'activité ou fonction, chômage, nombre d'entreprises, surfaces construites, etc.

Ces indicateurs renseignent assez mal les décideurs sur ce qui fait système économique : les relations commerciales entre entreprises ; les mouvements de capitaux et de marchandises ; la provenance et la destination des revenus mais aussi des événements d'entreprises (relocalisations, implantations, fermetures, absorptions) ; le niveau d'attractivité des territoires pour les hommes et les activités ; les liens fonctionnels entre polarités d'emploi ou territoires, etc.

L'étude inter-Scot conduite avec Laurent Davezies en 2007 a montré que l'aire métropolitaine lyonnaise constitue un système économique. Les collectivités mettent aujourd'hui en place des instances ayant pour ambition d'orienter l'accueil d'activités nouvelles et l'implantation raisonnée des entreprises en fonction d'une stratégie de complémentarité.

Disposer d'une meilleure connaissance et interprétation des flux qui composent le système économique métropolitain devient une condition d'une bonne orientation des politiques de soutien à l'activité économique locale.

Quelles sont les problématiques concernées ?

- **Comment mieux décrire l'organisation en réseau des territoires et mieux se positionner parmi les métropoles européennes ?** Selon Philippe Estèbe, « en France, il n'y a pas de métropole, mais des systèmes métropolitains ». La description du réseau territorial est engagée à l'échelle nationale par les travaux de la Datar (cf. les systèmes urbains français). Il s'agit de s'inscrire dans le prolongement et l'approfondissement de cette recherche en exploitant à une autre échelle ses résultats. Elle place l'aire métropolitaine lyonnaise au sein d'un système de flux la reliant à d'autres espaces métropolitains nationaux ou européens, l'Omprel a pour objectif d'étudier le fonctionnement interne de ce système.

- **Qu'est-ce que « Faire métropole » ?** Il s'agit de décrire finement les interdépendances entre territoires composant l'aire métropolitaine et de montrer les différentes articulations à l'œuvre entre les composantes du système. Ces éléments peuvent conforter l'hypothèse de travail selon laquelle l'aire métropolitaine est un espace pertinent pour porter la cohérence des politiques publiques et assurer un certain niveau de solidarité inter-territoriale.

- **Comment mesurer le niveau d'hospitalité ? « la métropole comme temps de passage ».** Le phénomène métropolitain est étroitement lié au degré d'attractivité du territoire. Mesurer cette capacité à attirer et retenir les visiteurs, les ressources humaines, les capitaux, les investissements et même les connaissances ou les savoirs, et en décrire les principaux facteurs moteurs, revêt un caractère stratégique d'un point de vue économique et pour un territoire fondé sur une tradition d'humanisme.

¹ Selon les propos de Philippe Estèbe lors des rencontres de l'Omprel en novembre 2010.

- **Quelle est la complémentarité des activités, selon les différents types d'espaces et de territoires ?** Mieux comprendre la spécificité, le degré d'interaction, le rôle joué par chaque territoire dans la performance du système économique global afin d'orienter plus efficacement les choix d'implantation, d'améliorer la lisibilité de l'offre, de justifier les positionnements en matière de segmentation économique (choix de secteurs ou de fonctions à renforcer).

- **Comment optimiser la localisation de certaines filières ou fonctions** (logistique, services aux entreprises...)? Une analyse plus fine, micro-territoriale (à l'échelle d'une zone d'activité par exemple), pourrait à terme permettre de mieux organiser l'activité économique en facilitant et optimisant les flux, source d'efficacité et de compétitivité mais aussi de gains potentiels en matière de consommation énergétique et de limitation des polluants.

Quels flux observer ?

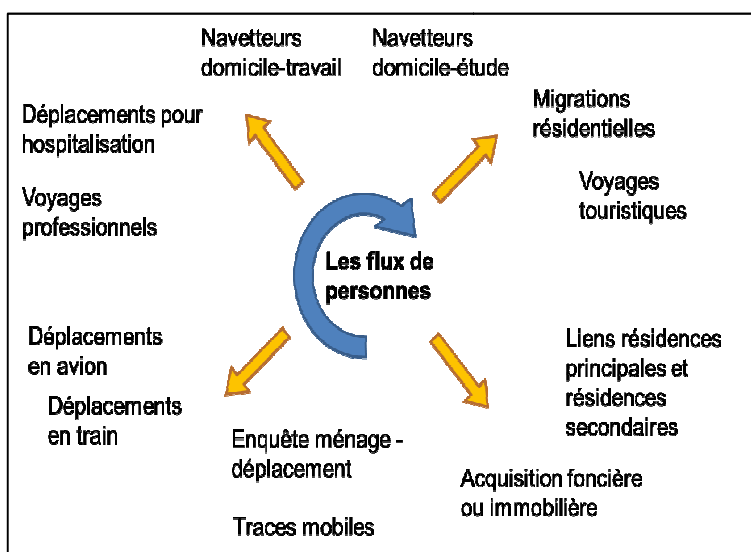
L'Omprel propose d'explorer et d'imaginer les méthodes d'observation visant à mieux décrire les flux économiques à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'objectif est à terme de mieux renseigner les élus et techniciens des collectivités sur :

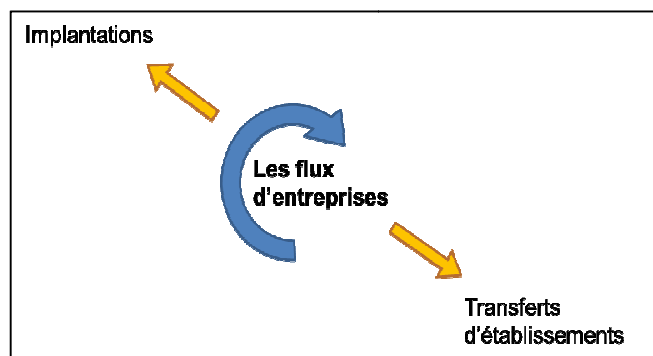
- les liens de complémentarité/concurrence existant entre les différents pôles d'activité de l'aire métropolitaine,
- les différents types de flux décrivant le système économique de l'aire métropolitaine (source : comité technique de l'Omprel du 18 septembre 2013), sans préjuger de la faisabilité de leur observation. Ci-dessous les différents flux et les principaux constats d'un rapide panorama des données et travaux existants.

Les flux liés aux personnes

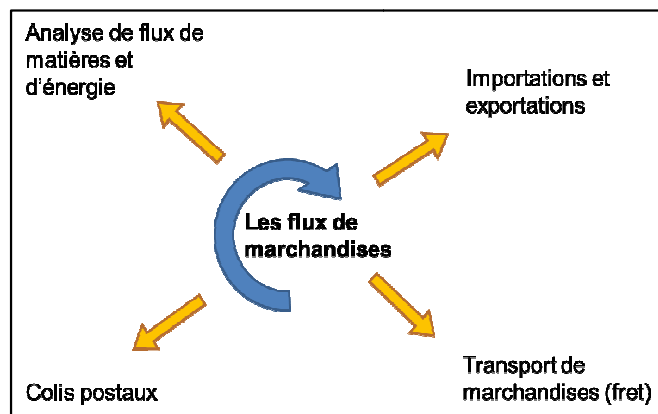
sont les plus observés et font l'objet de nombreuses enquêtes à différentes échelles (recensement, enquête déplacement, enquête comportement d'achat...). Les fichiers existants permettent des traitements par catégories sociales encore peu utilisés du fait de la lourdeur des exploitations. Certains motifs de déplacement sont méconnus à des échelles fines (tourisme et loisirs, déplacements professionnels...).



Les flux d'entreprises sont peu observés alors qu'il existe une source principale (le fichier Sirène) permettant d'approcher les dynamiques inter-territoriales. Les évolutions juridiques sont difficiles à appréhender de manière globale et nécessitent des études de cas.

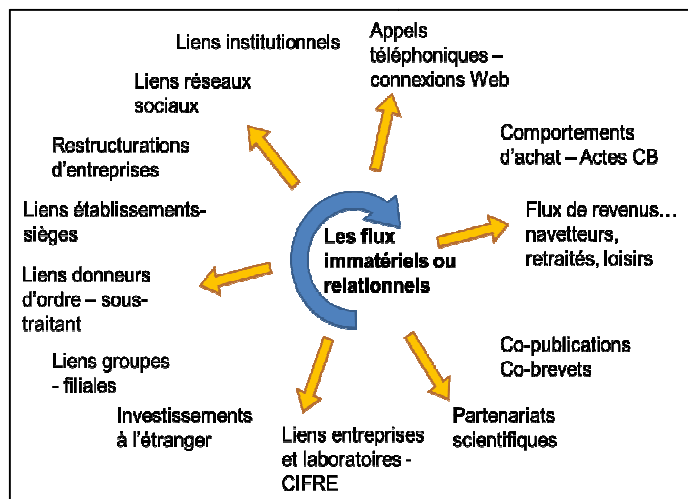


Les flux de marchandises ne sont bien connus qu'à l'échelle inter-régionale (même si des exploitations départementales sont envisageables). Une amélioration sensible du système d'information (par exemple basée sur les puces RFID) pourrait être utile pour une meilleure organisation de la fonction logistique et la cohérence en matière d'aménagement du territoire.



Les flux de matières relèvent d'approches écologiques à des échelles territoriales larges (régions, grandes intercommunalités) ou bien d'études de cas (impact environnemental). Une description plus fine des flux par catégorie (eau, déchets, matériaux, énergie...), en relation avec les principaux opérateurs et à l'échelle de l'aire métropolitaine, serait intéressante (à noter que des études ou recherches existent : GRAVATS, schéma portuaire...)

Les flux immatériels ou relationnels sont de nature extrêmement diverse. Des méthodologies récentes ont été élaborées (sur les revenus avec l'Oeil, sur l'innovation avec Eurolio) qui apportent des éclairages sur les liens entre territoires. On pourrait imaginer des approches complémentaires à partir de l'analyse d'autres données : opérateurs mobiles et web, opérateurs financiers...



Rassembler l'ensemble des études déjà produites, exploiter les bases de données disponibles et réaliser une synthèse analytique de tous les descripteurs de flux existants pourraient être un premier travail utile à l'échange entre territoires.

Qualifier l'impact des flux

Observer les flux implique de s'intéresser aussi à leurs impacts, afin de mieux appréhender ce qui se joue dans la relation entre les territoires. A titre d'exemple, le flux « migration domicile-étude » génère des formations pour la population du territoire d'émission ainsi qu'un revenu futur pour les étudiants. Ce même flux impacte le territoire de réception en lui procurant des revenus immédiats via les dépenses effectuées par les étudiants, de la notoriété ainsi que des capacités de recherche et de développement à plus long terme.

Présentation du Pôle métropolitain, focus sur le volet Economie

Intervention de Camille Citerne, Pôle métropolitain

Depuis 2010, une dizaine de pôles métropolitains ont été créés en France, porteurs d'ambitions et de plans d'actions divers.

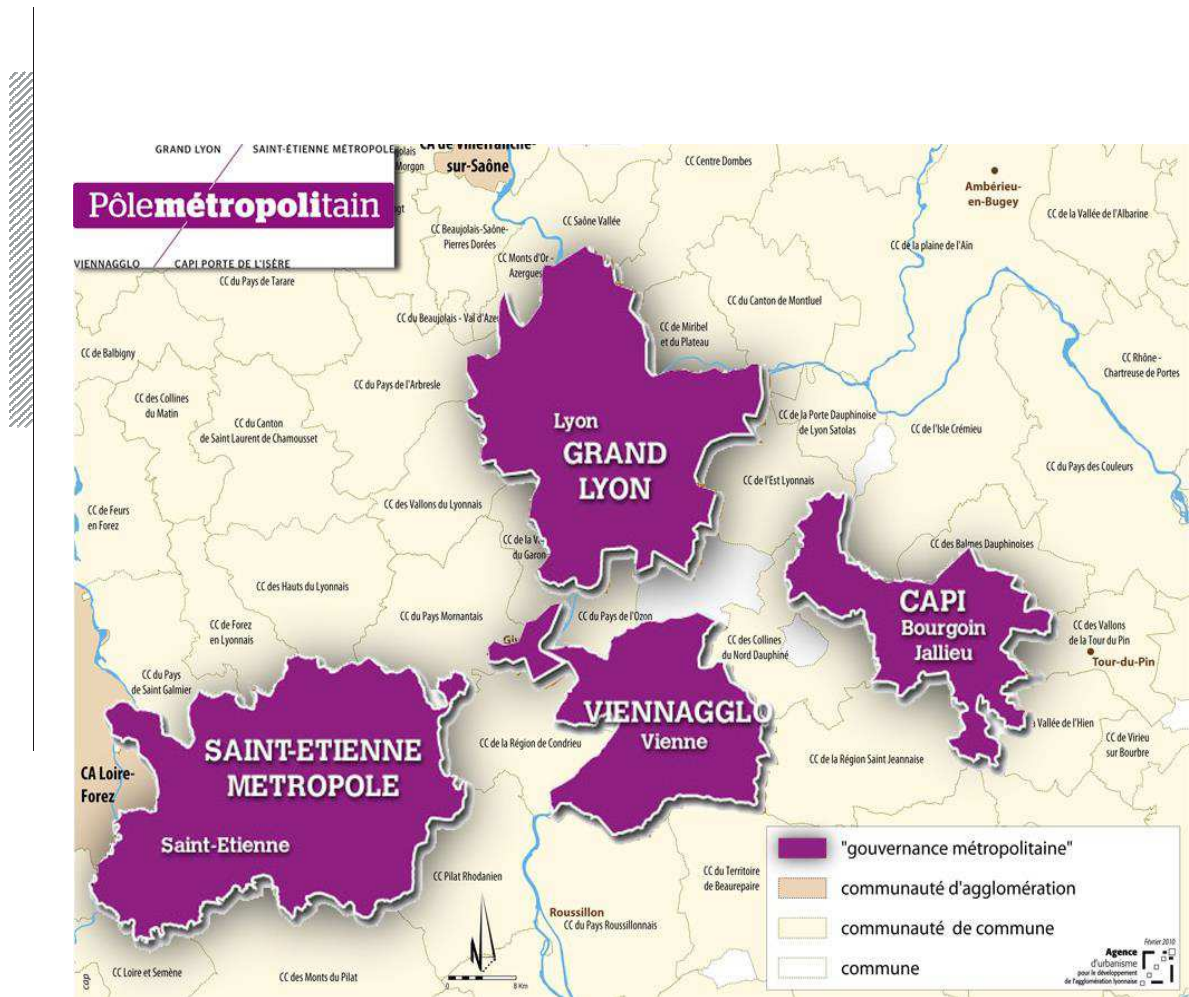
Syndicat mixte créé par arrêté préfectoral le 16 avril 2012, **le Pôle Métropolitain réunissant les territoires du Grand Lyon, Saint-Etienne Métropole, la CAPI Porte de l'Isère et ViennAgglo** représente 143 communes, 1,8 millions d'habitants, 1 million d'emplois, 160 000 étudiants et 13 500 chercheurs.

Pourvu d'une forte densité de population (1 250 habitants/km² ; moyenne régionale : 135, moyenne France : 97), le territoire du Pôle Métropolitain est couvert à hauteur de 67% par des espaces verts, naturels et agricoles.

Espace de coopération, il vise à traiter des sujets d'intérêt métropolitain, en menant des actions pertinentes à cette échelle et permettant de positionner le territoire dans la concurrence entre métropoles européennes.

Le Pôle Métropolitain a défini six principes fondateurs :

- le pôle est un espace de coopération ;
- le pôle est fondé sur le principe de libre adhésion ;
- le pôle permet de fédérer en respectant l'autonomie de décision de chaque agglomération ;
- le pôle s'inscrit dans un partenariat ouvert avec les acteurs de la métropole ;
- le pôle s'appuie sur une démarche articulant ambition et pragmatisme ;
- le pôle permet la mutualisation des ressources.



Le Pôle Métropolitain mobilise une équipe de 5 permanents, ainsi qu'une dizaine de chefs de projets mis à disposition au sein des agglomérations composant le Pôle. Il fonctionne sur le principe de la coordination et de la coopération. Ses instances politiques s'organisent en un Bureau, un Conseil et 4 commissions thématiques. Il est présidé par M. Gérard Collomb ; MM. Vincent, Cottalorda et Trouiller en sont les Vice-présidents.


La feuille de route du Pôle Métropolitain porte sur quatre grands champs : aménagement & planification des territoires, développement économique, innovation, enseignement supérieur & recherche, mobilités & déplacements, culture & tourisme.

Les actions économiques s'articulent autour des enjeux suivants :

- **Promotion/ marketing territorial, à travers de grands salons et événements professionnels** (notamment le SIMI – salon de l'immobilier d'entreprise). Le suivi de l'offre d'accueil prenant des formes hétérogènes d'un EPCI à un autre (tant au niveau des outils que des informations recensées), cette action passe, entre autre, par la mise en cohérence des données foncières et immobilières afin de communiquer de manière homogène (avoir la même sémantique, etc.).

- **Innovation et stratégie filières, en s'appuyant sur les éléments différenciant du territoire** (écotechnologies, industries créatives, robotique, agriculture périurbaine, logistique). Le Pôle Métropolitain mène les différentes actions en étroite collaboration avec les clusters et pôles de compétitivité du territoire.

- **Ecotechnologies (écoconstruction)**: L'objectif de la filière est de construire des bâtiments moins chers, plus performants et moins consommateurs d'énergie. Exemple d'action du Pôle Métropolitain : organisation d'une rencontre entre les cinq plates-formes technologiques du territoire concernées par l'écoconstruction, mise en relation des plates-formes et des développeurs économiques des EPCI afin de faire connaître l'offre de service des plateformes.
- **Industries créatives**. Les industries créatives essaient déjà le territoire à l'image du design à Saint-Etienne ou à Lyon, de l'image à Lyon et de l'art du spectacle dans la CAPI. Le Pôle Métropolitain a pour objectif de faire résonner les industries créatives dans tout le territoire en favorisant leur intégration dans des domaines différents. Un plan d'actions dédié aux industries créatives a été voté par le Conseil métropolitain en juin 2013, il porte sur 3 axes : l'entrepreneuriat créatif, l'animation d'une classe créative et la créativité du territoire dans la conduite de ses politiques publiques.
- **Robotique** : L'enjeu du Pôle métropolitain est de combiner des compétences qui sont aujourd'hui éparses sur le territoire (optique, mécanique, design, etc.), à la croisée desquelles se trouve la robotique, comme intégrateur de compétences et de briques technologiques. Le Pôle Métropolitain souhaite se positionner comme un territoire de référence sur la robotique, sur le plan national et européen.
- **Agriculture périurbaine** : Une charte pour l'agriculture périurbaine a été signée entre les quatre EPCI pendant la période de coopération métropolitaine, faisant ressortir quatre enjeux : le foncier, l'agriculture comme activité économique, les aménagements/ le paysage et l'alimentation. Il y a un enjeu de meilleure connaissance du secteur agricole et agroalimentaire sur le territoire du Pôle, qui a suscité la réalisation d'un portrait de territoire par les agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne. Un plan d'actions est par ailleurs en consolidation, porteurs d'actions expérimentales comme le déploiement de paniers fraîcheurs dans les gares SNCF.
- **Logistique** : Le Pôle Métropolitain participe activement à la révision du Schéma de la logistique piloté par la Région Urbaine de Lyon.



- **Accompagnement des entreprises en hyper croissance, à travers la métropolisation du dispositif Pépites.** Pépites est un dispositif d'appui et de conseil auprès d'entreprises en situation d'hyper-croissance, piloté par la Communauté Urbaine du Grand Lyon et par la CCI de Lyon. Il permet d'accompagner le dirigeant et de l'aider à lever les freins à la croissance de son entreprise. Ce, grâce à l'intervention d'un cabinet conseil sur diverses problématiques possibles : développement à l'international, aide organisationnelle, à la définition d'un plan stratégique, etc.). En s'appuyant sur l'expérience Grand Lyon/ CCI de Lyon, le Pôle Métropolitain expérimente le déploiement de Pépites à l'échelle de son territoire, en partenariat étroit avec les CCI locales.

- **Appui au développement de territoires stratégiques, dits d'intérêt métropolitain**

Le Pôle Métropolitain porte la préfiguration (juridique et financière, mais aussi en terme d'animation) de deux équipements immobiliers type pépinière et hôtel d'entreprises dans la Vallée du Gier, l'un à Givors, l'autre Saint-Chamond. Le principal enjeu consiste à « tirer vers le haut » ces territoires en reconversion grâce à ces équipements et mailler le territoire en termes d'outils d'accompagnement à l'entrepreneuriat. Autre action du Pôle Métropolitain : la contribution à la stratégie économique de la Plaine de Saint-Exupéry, via le co-pilotage du groupe action économie, dans le cadre de la révision de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement), aux côtés de la CCEL au titre de l'Entente et la CCI Nord-Isère au titre de l'inter-consulaire.

- **Animation d'une Conférence économique métropolitaine**, qui réunit 120 acteurs économiques dont 90 dirigeants d'entreprises, et constitue un espace de construction stratégique économique.



les petits déj' éco



46 rue de la télématique
BP 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com